

## Lettre d'information

Pôle enfance jeunesse et éducation populaire  
DDDJSCS de la Loire-Atlantique

1er octobre 2020

### 1. Gestion des cas Covid en ACM

La DDD a créé une fiche conseil en forme de logigramme.

Elle est destinée aux directeurs et aux organisateurs confrontés à des mineurs ou encadrants symptomatiques, ainsi qu'à la gestion des cas confirmés de Covid.

Elle est téléchargeable dans la rubrique « [Actualités](#) » des ACM (colonne de droite sur la page), sur le site des services de l'Etat en Loire-Atlantique.

Pour ceux qui veulent creuser cette question, le ministère (DJEPVA) a publié une note, toujours dans la rubrique Actualités : « [stratégie de gestion](#) des cas confirmés, des contacts à risques et des cluster en ACM ». Elle sera soumise le 2 octobre à la cellule interministérielle de crise pour validation.

#### Et aussi :

- Pour mieux comprendre la logique de prévention, entre tests, isolement et délais d'incubation : un mini guide très complet : « [J'ai été en contact avec une personne malade](#) (22/09/20)»
- Catalogue des outils de prévention COVID sur [Santé publique France](#)

### 2. Déclarations TAM : fiches complémentaires de Toussaint

Les vacances de la Toussaint approchent... ! N'oubliez pas de déposer votre fiche complémentaire 8 jours au plus tard avant le début de chaque période d'accueil.

Toutefois, il s'agit du délai réglementaire et pour éviter tout dépôt « hors délai » lié à l'application, nous vous conseillons vivement de la saisir 10 jours au plus tard avant le début de l'accueil.

*Exemple : si votre accueil commence le samedi 17 octobre, le 6 octobre dernier délai*

### 3. Vacances apprenantes : saison 2

L'Etat ayant souhaité prolonger le dispositif « vacances apprenantes », un nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été diffusé par mail le 10 septembre aux communes et aux organisateurs d'ACM.

#### Rappels :

Volet n°1 : colos apprenantes pendant les vacances de la Toussaint et de Noël - dossier en ligne à remplir au moins 8 jours avant le début de l'accueil et Cerfa à transmettre

Volet n°2 : Aide aux ALSH inscrits dans un Plan Mercredi - dossiers à transmettre avant le 15 octobre.

## 4. PEDT... encore et toujours !

En août dernier, deux-tiers des projets éducatifs de territoires ont vu leur convention avec l'Etat et la CAF arriver à terme. **86 PEDT** sont donc en renouvellement en ce début d'année scolaire, ainsi que **56 « Plans Mercredis »**.

Afin d'accompagner les territoires qui ont pu prendre du retard en raison du confinement, un délai exceptionnel de renouvellement a été accordé jusqu'au 15 octobre, ainsi qu'une prolongation possible d'un an du PEDT en cours.

Pour les accueils périscolaires, l'existence d'un PEDT s'accompagne de mesures réglementaires particulières : possibilités de recourir à des taux allégés et d'intégrer les intervenants ponctuels dans les taux d'encadrement.

Ces facilitations ont été décidées par le législateur en considérant la plus-value potentielle apportée par la concertation des acteurs éducatifs d'un territoire donné et par les actions améliorant la complémentarité et le fonctionnement des diverses structures éducatives.

Pour vous aider à apporter votre pierre à cet objectif ambitieux, n'hésitez pas à échanger localement à partir des outils départementaux :

- fiche technique sur les [accueils périscolaires](#) et les [multisites](#)
- [fiche ressource](#) sur les enjeux et motivations d'un PEDT
- sans oublier la [rubrique PEDT plan mercredi](#) sur le site des services de l'Etat en Loire-Atlantique

**A noter :** *la mise à jour de la case PEDT sur TAM ne pourra être faite par la DDD qu'en novembre, après les conventionnements. Les déclarations périscolaires vont donc être visées avec la case PEDT renseignée à l'identique de l'an dernier. Les organisateurs doivent cependant respecter les taux d'encadrement qui correspondent à leur réalité actuelle quant au PEDT.*

**Pour finir, un complément sur les rythmes scolaires :**

- 71,7% des communes possèdent actuellement une organisation du temps scolaire à 4 jours, ce qui correspond à 42,5% des écoles (57,5% sont à 4,5 jours).
- La majorité des élèves scolarisés dans des écoles publiques suivent un rythme de 9 demi-journées d'école en raison notamment des organisations choisies par les plus grandes villes du département.

## 5. Guide à l'usage des acteurs de la jeunesse pour prévenir et lutter contre les discriminations et les rapports de domination

Ce petit traité conçu en Bretagne met à disposition des acteurs et actrices de la jeunesse des ressources et 25 outils pour aborder les questions sur les discriminations et les rapports de domination.

Objectifs : sensibiliser les encadrants et les aider à mettre en œuvre des actions éducatives à destination des jeunes.

Pour accéder au guide : cliquer [ici](#)

\* \* \* \*